RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE INTERNATIONAL : PRIORITÉS DES INTERVENANTS CANADIENS AYANT UN INTÉRÊT DANS LE COMMERCE BILATÉRAL OU TRILATÉRAL EN AMÉRIQUE DU NORD, ENTRE LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au huitième rapport du Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes, intitulé *Priorités des intervenants canadiens ayant un intérêt dans le commerce bilatéral ou trilatéral en Amérique du Nord, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique*.

Le gouvernement du Canada apprécie le travail effectué par le Comité et accueille favorablement son analyse, ses points de vue et ses recommandations fondés sur des consultations menées auprès d'un large éventail d'intervenants. L'étude du Comité visait à cerner les priorités des intervenants canadiens ayant un intérêt dans le commerce bilatéral ou trilatéral en Amérique du Nord, tout particulièrement à la lumière des efforts actuels de modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Le gouvernement a soigneusement examiné le rapport et les recommandations du Comité et se réjouit d'avoir l'occasion de présenter une réponse, organisée autour des six thèmes suivants :

- le Canada et l'Accord de libre-échange nord-américain;
- le programme commercial progressiste du Canada;
- la gestion de l'accès aux marchés en Amérique du Nord;
- le mouvement des marchandises, des services et des personnes à l'intérieur de l'Amérique du Nord;
- les mécanismes de règlement des différends en vertu de l'Accord de libre-échange nordaméricain (ALENA);
- les services de promotion du commerce.

Le gouvernement souhaite remercier le Comité pour son rapport et son intérêt soutenu à l'égard des enjeux liés au commerce et à l'investissement.

THÈME 1 – LE CANADA ET L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Ce thème traite des recommandations 1, 2, 3, 4, 6 et 7 présentées par le Comité dans son rapport.

Au cours des 24 dernières années, l'ALENA a contribué à la très grande intégration de l'économie nord-américaine. Grâce à cette intégration, les entreprises canadiennes sont plus concurrentielles sur les marchés mondiaux. Au cours de la même période, l'économie mondiale a également subi une transformation du fait de l'avancement rapide des technologies et de l'avènement des nouvelles économies numériques. Dans ses efforts actuels de modernisation de l'ALENA, le Canada souhaite rendre l'accord plus moderne et progressiste et, en retour, soutenir la croissance économique au pays. Un ALENA plus inclusif et progressiste aidera à faire en sorte que tous les segments de la société puissent tirer avantage, ou bénéficier, des occasions qui découlent du commerce et des investissements en Amérique du Nord.

Les grands objectifs du Canada dans le cadre de ces négociations sont clairs : protéger l'ALENA à titre de moteur de création d'emplois et de croissance économique; rendre l'ALENA plus progressiste; et défendre les éléments de l'ALENA qui sont essentiels à nos intérêts économiques nationaux et, au besoin, les améliorer.

Le Canada est déterminé à moderniser et à améliorer l'ALENA. À cette fin, le gouvernement continue à dialoguer de façon constructive avec les États-Unis et le Mexique dans le but d'en arriver à un accord avantageux pour tous et qui continuera à servir les Canadiens et Canadiennes pour les décennies à venir. Si le Canada ne ménage aucun effort pour faire avancer les négociations, il n'acceptera jamais des résultats allant à l'encontre de son intérêt supérieur global. Nous espérons conclure un bon accord pour le Canada, un accord susceptible de rendre l'Amérique du Nord plus concurrentielle sur les différents marchés mondiaux.

Le gouvernement du Canada reconnaît le caractère vital du commerce pour l'économie canadienne. L'ouverture des marchés fait croître les entreprises canadiennes et crée des emplois bien rémunérés pour la classe moyenne. Le 23 janvier 2018, le gouvernement du Canada a été heureux d'annoncer la conclusion du nouvel Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), qui profitera aux Canadiens et Canadiennes pour les décennies à venir. Le Canada poursuit par ailleurs des négociations de libre-échange avec l'Inde ainsi qu'avec l'Alliance du Pacifique. Enfin, le Canada a entamé des discussions exploratoires sur un ALE avec la Chine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Mercosur.

Une approche « pancanadienne »

Une approche pancanadienne forte et unifiée est essentielle pour protéger nos intérêts nationaux et faire avancer nos priorités dans le cadre des négociations de l'ALENA. La stratégie d'engagement de haut niveau que le Canada a mise en place à l'égard des États-Unis vise à établir et à renforcer des relations cruciales avec les décideurs. L'accent n'est pas seulement mis sur les leaders politiques présents à Washington, D.C., mais également ceux dans les régions à travers les États-Unis.

De concert avec les provinces et les territoires, le Canada poursuit une approche « pancanadienne » pour assurer une mobilisation qui tient compte de la nature pluridimensionnelle de la relation entre le Canada et les États-Unis. Ainsi, le premier ministre et des membres du Cabinet, des députés, des premiers ministres et des ministres des provinces et des territoires ainsi que des maires ont participé aux efforts de sensibilisation dans l'ensemble des États-Unis. Le gouvernement et ses partenaires tentent également de sensibiliser les États les plus susceptibles de subir en premier lieu les contrecoups économiques d'un retrait de leur pays de l'ALENA, de même que les membres du Congrès qui siègent à des comités clés et des dirigeants d'affaires dont les activités commerciales dépendent de l'ALENA.

L'accord a favorisé le développement de chaînes d'approvisionnement hautement intégrées et efficaces en Amérique du Nord, rendant ainsi la région plus concurrentielle à l'échelle mondiale. Le Canada envoie un message clair : l'incapacité de préserver les avantages de l'ALENA aura des conséquences réelles et négatives sur l'ensemble de l'économie nord-américaine.

Consultation des Canadiens et Canadiennes

Depuis février 2017, le gouvernement du Canada s'est employé à consulter et à mobiliser les Canadiens et Canadiennes au sujet de la modernisation de l'ALENA, notamment les entreprises, les associations de l'industrie, la société civile, les organisations représentatives et les intervenants autochtones, les femmes entrepreneures, les universitaires et les jeunes. Les entreprises et les associations de l'industrie canadiennes partagent le même point de vue : l'ALENA a été un accord extrêmement positif pour les trois pays ainsi qu'un moteur de croissance économique pour l'Amérique du Nord. Les vastes consultations menées par le gouvernement fournissent aux Canadiens de diverses régions et de divers groupes de la population l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur les priorités que le Canada devrait mettre de l'avant dans le cadre des négociations.

Le Canada a fondé ses objectifs de négociation sur les résultats des vastes consultations, qui sont toujours cours. En date du 9 février 2018, le gouvernement du Canada avait rencontré plus de 1 000 intervenants canadiens, dont des membres de différentes communautés locales de partout au pays, et continuera de rencontrer des intervenants tandis que les négociations se poursuivent. Le gouvernement a en outre reçu plus de 46 000 observations écrites sur l'ALENA dans le cadre du processus annoncé dans la *Gazette du Canada* et de consultations sur le Web.

Le gouvernement a également établi un vaste mécanisme de consultation formelle qui comprend un comité directeur et plusieurs groupes sectoriels. Les différents groupes sectoriels couvrent notamment les domaines suivants : l'agriculture; l'industrie automobile et des pièces automobiles; la société civile; la culture; l'énergie; l'infrastructure et les marchés publics; la main-d'œuvre; les métaux; les services; et les transports.

Enfin, le gouvernement du Canada travaille très étroitement avec les collègues des provinces et des territoires, qui sont invités à se rendre sur les lieux des négociations afin de recevoir régulièrement des mises à jour sur la teneur des discussions. Nous continuerons d'ailleurs à collaborer avec les provinces et les territoires afin de nous assurer que les positions du Canada tiennent toujours compte de leurs intérêts.

THÈME 2 – PROGRAMME COMMERCIAL PROGRESSISTE DU CANADA

Ce thème vise les recommandations 5, 25, 26, 27 et 28 formulées dans le rapport du Comité.

Le Canada continuera d'encourager une stratégie commerciale ouverte et fondée sur les règles, et ce, tout en veillant à ce que les retombées du commerce soient partagées plus largement et plus équitablement. Le Canada estime que la modernisation de l'ALENA est une occasion unique d'y intégrer de nouveaux éléments plus progressistes et inclusifs. Ainsi, le Canada propose d'intégrer des chapitres ambitieux sur le travail et l'environnement, de renforcer le droit des gouvernements de légiférer dans l'intérêt du public et d'ajouter de nouveaux chapitres sur le commerce et l'égalité entre les sexes ainsi que sur le commerce et les peuples autochtones.

Travail

Le Canada a mené de vastes consultations auprès des Canadiens et Canadiennes et il adopte une stratégie ambitieuse qui témoigne des normes du travail élevées en vigueur au Canada et de la nécessité d'assurer une concurrence équitable pour les travailleurs et les entreprises du pays. Dans le cadre de la modernisation de l'ALENA, le Canada vise à y intégrer des obligations de grande portée ayant trait au travail.

Égalité entre les sexes

Le gouvernement reconnaît l'importance que revêtent les considérations en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre des ALE. C'est pourquoi il a proposé un chapitre entier sur le commerce et l'égalité entre les sexes. Ce chapitre reconnaîtrait l'importance de tenir compte de l'égalité entre le sexe dans le cadre des enjeux économiques et commerciaux en vue d'assurer que les retombées de la croissance économique profitent à tous. Le chapitre fournirait également un cadre pour entreprendre des activités collaboratives portant sur des questions liées à l'égalité entre les sexes, et ce, pour veiller à ce que les femmes et les petites et moyennes entreprises (PME) appartenant à des femmes puissent tirer parti des possibilités découlant du commerce et des investissements réalisés au titre de l'ALENA. L'égalité entre les sexes constitue également une considération à laquelle le gouvernement du Canada accorde une grande importance dans le cadre de la modernisation de l'ALENA.

Environnement

Le gouvernement du Canada souscrit fermement au principe selon lequel la libéralisation du commerce et la protection de l'environnement vont de pair. Dans le cadre de la modernisation de l'ALENA, le Canada propose d'y inclure des obligations environnementales de grande portée. Plus précisément, le Canada propose que les pays parties à l'ALENA s'engagent à maintenir un niveau élevé de protection de l'environnement et une gouvernance environnementale stricte à mesure que la libéralisation du commerce s'opérera, et ce, en vue de renforcer efficacement les lois environnementales et de ne pas affaiblir les lois existantes ou d'y déroger dans le but de favoriser le commerce ou l'investissement. De plus, le Canada propose des engagements qui appuient de façon générale les efforts déployés pour répondre aux défis sur le plan environnemental, y compris les changements climatiques.

Peuples autochtones

Le gouvernement poursuit un dialogue approfondi avec les partenaires autochtones en vue de faire avancer le concept de l'adoption d'un chapitre de l'ALENA sur le commerce et les peuples autochtones, une première pour le Canada. La proposition initiale du Canada renvoie à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et vise à améliorer les occasions pour les peuples autochtones de profiter des possibilités économiques découlant d'un ALENA modernisé. Le gouvernement demeure résolu à poursuivre le dialogue avec les groupes et dirigeants autochtones sur la façon dont l'ALENA pourrait mieux répondre à leurs préoccupations et soutenir les capacités des peuples et des entreprises autochtones à profiter du commerce et de l'investissement réalisés au titre de l'ALENA.

THÈME 3 – GÉRER L'ACCÈS AUX MARCHÉS EN AMÉRIQUE DU NORD

Ce thème vise les recommandations 8, 9, 10, 11, 15 et 16 formulées dans le rapport du Comité.

Principe de « non-nuisance »

La « non-nuisance » est un principe que partagent les intervenants du Canada, du Mexique et des États-Unis. Dans l'ensemble, l'objectif du Canada vise à améliorer ce qui est déjà un bon accord en le rendant plus moderne et progressiste. Le Canada souhaite moderniser l'ALENA afin qu'il réponde pleinement aux défis du 21^e siècle tout en promouvant et protégeant les valeurs canadiennes.

Barrières non tarifaires au commerce

Les partenaires de l'ALENA partagent une longue tradition de coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine des barrières non tarifaires au commerce. Le Canada poursuivra ses efforts visant à améliorer l'accès aux marchés en cherchant à éliminer les barrières non tarifaires au commerce de façons qui procurent un avantage mutuel ou qui servent les intérêts du Canada.

Le Canada a souligné l'importance d'atteindre un résultat tout aussi équilibré qu'ambitieux qui s'appuie sur les engagements actuels dans un contexte nord-américain, et que l'accord devrait être tourné vers l'avenir et refléter la relation trilatérale sophistiquée des partenaires. Cet objectif inclut d'éliminer ou de réduire les barrières non tarifaires discriminatoires aux exportations canadiennes liées à des mesures sanitaires et phytosanitaires, les barrières techniques au commerce ainsi que d'autres exigences réglementaires.

Le Canada est résolu à moderniser l'entente d'une manière qui témoigne du haut niveau d'intégration du marché nord-américain et qui prévoit des règles visant à prévenir les barrières non tarifaires injustifiées, trop restrictives ou discrétionnaires.

Règles d'origine

Le Canada souhaite simplifier et moderniser les règles d'origine de l'ALENA et intégrer à l'accord de nouvelles stratégies visant à préserver et à renforcer l'accès préférentiel du Canada aux marchés américains et mexicains. Cet objectif vise entre autres à simplifier les procédures de certification et de vérification de l'origine pour administrer les règles d'origines à titre de moyen de réduire les coûts et de faciliter davantage les flux de marchandises.

Les fabricants automobiles du Canada, des États-Unis et du Mexique soutiennent le régime commercial actuel régi par l'ALENA. Ils estiment que l'accord a permis de grandement stimuler la production et l'intégration en Amérique du Nord depuis près d'un quart de siècle. En étroite collaboration avec les intervenants de l'industrie, le Canada fait valoir une approche qui permettra de réduire les coûts, de soutenir l'emploi et d'encourager la concurrence dusecteur intégré de l'automobile nord-américain.

Bois d'œuvre résineux

Le gouvernement du Canada réalise l'importance que revêt l'industrie du bois d'œuvre résineux et sa contribution à l'économie canadienne. L'industrie du bois d'œuvre résineux est un pilier économique pour des communautés d'un bout à l'autre du pays.

Bien que l'industrie du bois d'œuvre résineux s'efforce activement de diversifier ses marchés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, la stabilité et la prévisibilité de son accès au marché des États-Unis sont cruciales pour sa réussite continue. Une entente négociée est le meilleur résultat souhaitable pour l'industrie des deux côtés de la frontière; le Canada acceptera un accord uniquement s'il est avantageux pour l'industrie canadienne du bois d'œuvre résineux. Même si le Canada est prêt à poursuivre les efforts dans cette voie, le gouvernement est résolu à défendre les intérêts de l'industrie par le biais des tribunaux. À cet égard, le Canada a déposé des contestations devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), y compris en vertu du chapitre 19 de l'ALENA en réponse à la décision des États-Unis d'imposer des droits compensateurs et antidumping visant certains produits du bois d'œuvre importés du Canada.

Gestion de l'offre

Le gouvernement du Canada réussit depuis longtemps à mettre de l'avant un programme de libre-échange solide tout en préservant les principaux piliers de la gestion de l'offre. Le gouvernement continuera de défendre un programme commercial qui contribue à ouvrir les marchés aux marchandises et aux services canadiens, et ce, tout en encourageant et en défendant le système canadien de gestion de l'offre.

Marchés publics

L'accès aux marchés publics en Amérique du Nord est une priorité du gouvernement du Canada. Les engagements en matière de marchés publics de l'ALENA et d'autres ALE offrent aux fournisseurs et aux contribuables canadiens des possibilités non discriminatoires, équitables et transparentes à cet égard en élargissant les choix et en réduisant les coûts liés aux marchés publics. Ces dispositions permettent également d'accroître les occasions d'affaires pour les entreprises nord-américaines et reflètent mieux l'intégration des entreprises dans l'ensemble des trois marchés.

THÈME 4 – MOUVEMENT DES BIENS, DES SERVICES ET DES PERSONNES À l'INTÉRIEUR DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Ce thème vise les recommandations 17, 18, 19, 20, 21 et 22 formulées dans le rapport du Comité.

Mouvement des biens

Le Canada collabore avec les États-Unis et le Mexique en vue de négocier un nouveau chapitre de l'ALENA sur l'administration des douanes et la facilitation du commerce. Le but est de s'appuyer sur l'*Accord sur la facilitation des échanges* de l'OMC tout en simplifiant, en modernisant et en normalisant davantage les procédures douanières liées au commerce, et en renforçant la coopération entre les parties à l'ALENA. Le résultat final permettrait d'améliorer la

prévisibilité, l'uniformité, la transparence et l'efficacité de la circulation de marchandises entre les parties et de fournir des gains directs aux entreprises.

En ce qui concerne la règle de *minimis*, le fait d'augmenter le seuil désavantagerait les commerces traditionnels et les entreprises en ligne du Canada en accordant un traitement plus favorable aux marchandises vendues par des détaillants étrangers qu'aux marchandises vendues au Canada dans le cadre d'activités réalisées au pays. Nous devons examiner attentivement les répercussions que cette augmentation aurait sur les Canadiens et Canadiennes et les entreprises canadiennes, sans oublier les considérations économiques et administratives tant pour le gouvernement fédéral que pour les gouvernements provinciaux.

Commerce numérique

Dans les 24 ans qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'ALENA, les économies mondiales, nord-américaines et canadiennes ont été transformées par la révolution de la technologie. Il serait avantageux que l'ALENA tienne compte de cette nouvelle réalité de façon à assurer que le secteur canadien des technologies continue d'être dynamique et concurrentiel sur les marchés mondiaux, et que tous les secteurs de l'économie canadienne soient en mesure de profiter pleinement des retombées de l'âge du numérique. Dans le cadre de la modernisation de l'ALENA, le Canada poursuivra sa collaboration avec le Mexique et les États-Unis quant à l'élaboration des dispositions dans ce domaine, et ce, tout en veillant à ce que les parties puissent continuer de mettre en œuvre des politiques publiques légitimes, comme celles liées à la protection des renseignements personnels.

Coopération en matière de réglementation

La modernisation de l'ALENA offre la possibilité importante de renforcer la compétitivité des deux côtés de la frontière en réduisant le fardeau administratif et en renforçant les efforts pour harmoniser les réglementations. Dans le contexte des négociations, le Canada cherche entre autres à promouvoir l'utilisation de pratiques réglementaires saines dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures réglementaires, ainsi qu'à encourager l'harmonisation et la coopération en matière de réglementation en vue de réduire un fardeau inutile et d'améliorer le commerce. Le Canada propose des dispositions précises visant à encourager les parties à l'ALENA à adopter de bonnes pratiques réglementaires telles que les évaluations des impacts de la réglementation, les examens réglementaires et la transparence réglementaire.

Le Canada poursuivra sa collaboration avec les États-Unis sur des initiatives de coopération en matière de réglementation qui pourraient profiter aux organismes de réglementation et à l'industrie, y compris par la voie du Conseil de coopération réglementaire. Du point de vue trilatéral, les parties à l'ALENA continueront de travailler ensemble sur des questions d'intérêt mutuel.

Propriété intellectuelle

Le Canada s'est doté d'un régime efficace de propriété intellectuelle (PI) qui encourage, incite, et récompense l'innovation et la création et qui est conforme aux normes internationales. Le Canada a fait d'énormes progrès dans la modernisation de son régime de PI, tant pour favoriser

l'innovation que pour, dans certains cas, l'aligner sur les réformes actuelles de ses partenaires à l'étranger. Le Canada affiche un bilan solide quant à la réforme de son cadre régissant la PI en vue de soutenir l'innovation et la création tout en maintenant l'équilibre important entre les propriétaires de la PI et les utilisateurs. Le Canada cherche invariablement à préserver cet équilibre dans ses ALE.

Le gouvernement du Canada cherche à moderniser le chapitre sur la PI de l'ALENA pour qu'il tienne compte des nouveaux faits en matière de PI et des normes multilatérales établies depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, et ce, d'une manière équitable pour les trois parties. Le Canada fait valoir une approche qui reflète la législation et la politique canadiennes en matière de PI, y compris la souplesse du régime, et son équilibre appropriée entre les droits des détenteurs de PI et une gamme d'objectifs de politiques publiques. De plus, il est essentiel que les résultats au terme des négociations de l'ALENA appuient le Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement ainsi que la participation du Canada à l'économie du savoir.

Culture

La culture est au cœur de la nation. À mesure que les économies des pays deviennent de plus en plus intégrées, les nations doivent s'appuyer sur des cultures nationales et des expressions culturelles fortes pour maintenir leur souveraineté et leur sens d'identité. C'est par ses politiques culturelles et son cadre réglementaire que le Canada soutient et encourage une riche diversité culturelle et veille à ce que les Canadiens et Canadiennes aient accès à du contenu qui représente leurs réalités, et ce, tout en s'assurant que ses partenaires commerciaux étrangers, comme les États-Unis et le Mexique, puissent avoir accès aux consommateurs canadiens et poursuivre des occasions d'affaires. Le Canada continuera de protéger avec fermeté ses intérêts culturels et, dans le contexte d'ALE, maintiendra sa capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes nationaux qui soutiennent les industries créatives canadiennes.

Mobilité de la main-d'œuvre

L'un des principaux objectifs du Canada pour la modernisation de l'ALENA est d'assurer que les professionnels puissent continuer de circuler de part et d'autre de la frontière en appui au commerce et aux investissements canadiens. Cette mobilité est essentielle pour renforcer la capacité des entreprises à innover dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement mixtes ainsi qu'à demeurer concurrentielles en Amérique du Nord et dans le monde.

THÈME 5 – MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS PRÉVUS DANS L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Ce thème aborde les recommandations 23 et 24 du rapport du Comité.

Des mécanismes de règlement de différends efficaces, transparents et exécutoires sont essentiels à tout ALE. Le Canada continuera de défendre et de préserver les éléments de l'ALENA qui sont considérés comme fondamentaux à notre intérêt national, y compris des mécanismes de règlement des différends exécutoires. Pour ce qui est du règlement des différends entre États

(chapitre 20 de l'ALENA), l'objectif du Canada est de moderniser le processus de façon à en accroître l'efficacité et la transparence.

Pour ce qui est du chapitre sur l'investissement, l'objectif du Canada est de moderniser les règles de façon à trouver un équilibre adéquat entre les intérêts de toutes les parties et de tous les intervenants. Le Canada fera pression pour négocier un chapitre sur l'investissement moderne et progressiste, en s'inspirant de ce qui a été accompli dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et d'autres accords récents. De plus, le gouvernement continuera à veiller à ce que le droit d'un gouvernement d'adopter des règlements dans l'intérêt public ne soit pas compromis.

Le Canada a proposé des améliorations au mécanisme binational de résolution des différends en matière de droits antidumping et de droits compensateurs (chapitre 19 de l'ALENA). Des mécanismes de règlement des différends efficaces, transparents et exécutoires ont été cruciaux à la réussite de l'ALENA, et les obligations du chapitre 19 représentent un élément essentiel du programme global d'accès au marché de l'ALENA.

THÈME 6 – SERVICES DE PROMOTION DU COMMERCE

Ce thème aborde les recommandations 12, 13 et 14 du rapport du Comité.

Par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, le gouvernement fournit des documents de formation détaillés en ligne aux nouveaux exportateurs. D'autres ministères et organismes fédéraux (dont Exportation et Développement Canada, la Banque de développement du Canada et les organismes de développement régionaux) donnent de la formation aux exportateurs. En outre, Affaires mondiales Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Emploi et Développement social Canada appuient le Forum pour la formation en commerce international, une organisation à but non lucratif qui offre une formation en commerce international, des ressources et une certification professionnelle aux personnes et aux entreprises.

Le Service des délégués commerciaux du Canada (SDC) fait la promotion de ses services et outils en matière d'exportations aux PME et entreprises canadiennes au moyen de sa présence en ligne, qui prend forme grâce aux plateformes de mobilisation numériques suivantes :

- <u>deleguescommerciaux.gc.ca</u> donne des renseignements sur les programmes et services du SDC et les coordonnées des délégués commerciaux au Canada et à l'étranger.
- <u>MY TCS | MON SDC</u> (http://tradecommissioner.gc.ca/secure-securisee/sign-in-inscrivez-vous.aspx?lang=fra): une plateforme sécurisée où les PME et partenaires canadiens inscrits peuvent consulter toutes les publications du SDC en matière d'exportation, les rapports et guides sur les marchés, comme le <u>Guide pas-à-pas à l'exportation</u> (http://deleguescommerciaux.gc.ca/fra/guide-exportation.jsp). Les personnes qui s'inscrivent peuvent choisir de recevoir des avis par courriel concernant les événements commerciaux à venir, les programmes, les services et les outils d'information portant sur les secteurs ou marchés qui les intéressent.
- <u>CanadExport</u> (http://tradecommissioner.gc.ca/canadexport/index.aspx?lang=fra) : magazine bimensuel en ligne comprenant des articles, des vidéos et des émissions en

- baladodiffusion offrant des conseils sur les possibilités d'exportations, des témoignages de clients ayant du succès et des événements commerciaux.
- Autres plateformes sur les médias sociaux populaires auprès du milieu des affaires canadien (<u>LinkedIn</u> (Service des délégués commerciaux du Canada (SDC)), <u>Twitter</u> (@SDC_TCS), <u>YouTube</u> (Service des délégués commerciaux du Canada (SDC)).

Exportation et Développement Canada (EDC) a une forte visibilité en ligne et diffuse des renseignements à l'intention des exportateurs et a recours à de la publicité télévisuelle et en ligne pour informer le milieu des affaires de ses services. Agriculture et Agroalimentaire Canada est aussi présent sur le Web; l'organisation offre des renseignements aux exportateurs de produits agricoles et alimentaires.

La Banque de développement du Canada (BDC) offre des services consultatifs pour aider les entrepreneurs souhaitant percer le marché international. Ces solutions permettent de déterminer si une entreprise est prête à exporter ses produits, de répertorier les marchés potentiels et d'élaborer une stratégie d'expansion sur les marchés. Par ailleurs, la BDC offre du financement aux entreprises souhaitant réaliser des projets d'expansion tant au pays qu'ailleurs dans le monde. La BDC travaille en étroite collaboration avec le SDC et EDC afin de promouvoir ses services. Le nouveau portail Innovation Canada peut également être présenté comme un guichet unique doté de ressources destinées aux petites et moyennes entreprises (PME).

Petites et moyennes entreprises

L'inclusion d'un chapitre sur les PME dans un ALENA modernisé reconnaîtrait davantage la contribution des PME à nos économies. Le chapitre servirait à appuyer la croissance et le développement des PME en augmentant leur capacité à participer aux débouchés créés par l'Accord et à en bénéficier, notamment grâce à des activités de coopération, d'échange d'information et à l'établissement d'un dialogue trilatéral sur les PME dans le cadre de l'ALENA, duquel ferait partie le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants. Le Canada a également proposé un chapitre indépendant sur le commerce et l'égalité entre les sexes, qui procurerait un cadre facilitant des activités de collaboration sur des enjeux liés à l'égalité entre les sexes et au commerce pour veiller à ce que les femmes propriétaires de PME puissent bénéficier d'opportunités découlant du commerce et des investissements.

Créer les conditions permettant aux femmes de devenir entrepreneures est une grande priorité pour le gouvernement, et bon nombre de programmes et d'initiatives en témoignent. Voici quelques-unes des initiatives:

- La BDC a accru son investissement dans les entreprises dirigées par des femmes et a dépassé son objectif visant à investir plus de 700 millions de dollars en trois ans en prêts à terme à des entreprises appartenant majoritairement à des femmes. De plus, la BDC a octroyé 70 millions de dollars en investissement pour aider les entreprises de technologie dirigées par des femmes à obtenir des capitaux : 50 millions de dollars en capital de risque et de croissance, 10 millions de dollars pour le Programme d'accélération de croissance dédié aux entreprises appartenant à des femmes et

- 10 millions de dollars pour des initiatives régionales, comme le Fonds d'accélération des investissements de MaRS;
- Le programme Femmes d'affaires en commerce international du SDC, qui offre des produits et services ciblés pour aider les femmes entrepreneures à profiter des possibilités de croissance à l'échelle internationale.

Par exemple, le SDC a également mis en œuvre une stratégie de promotion des visites à venir d'ambassadeurs du Canada, de hauts-commissaires et de principaux délégués commerciaux afin qu'ils se rendent dans chaque province et territoire au Canada avant le 31 mars 2018. Ces visites permettront au gouvernement de mettre en valeur les possibilités commerciales qu'offre l'AECG auprès de publics intéressés, comme les PME. Dans le cadre de cette tournée de promotion de l'AECG, les groupes de discussion comprendront des représentants d'EDC, de la Banque de développement du Canada et de la Corporation commerciale canadienne. Le gouvernement souhaite que des représentants des directions des femmes d'affaires en commerce international et des entreprises autochtones d'Affaires mondiales Canada participent afin de rencontrer en personne les PME pendant l'Export Café en fin de journée.

À titre d'exemple supplémentaire, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, met à l'essai un programme de formation relatif à l'AECG pour les délégués commerciaux et les partenaires provinciaux. Selon le succès de ce programme, on examinera la possibilité de conclure des partenariats avec des collèges communautaires et autres établissements d'enseignement et institutions commerciales afin d'offrir le programme d'études du gouvernement comme point de départ.

CONCLUSION

L'ALENA a favorisé la croissance économique en Amérique du Nord et a permis aux entreprises canadiennes d'être plus compétitives sur le marché international. Pendant les négociations visant à moderniser l'ALENA, le Canada continuera de défendre les éléments de cet accord qui sont essentiels à notre intérêt économique, tout en faisant la promotion des possibilités de rendre l'ALENA plus progressiste et inclusif. Le gouvernement du Canada poursuit ses discussions constructives avec le Mexique et les États-Unis afin d'améliorer l'Accord d'une façon qui ferait progresser la relation trilatérale et qui permettrait à l'Amérique du Nord de demeurer compétitive au sein de l'économie mondiale.